

LABORATOIRE AGREE EN QUALITE DE CONTROLEUR TECHNIQUE

PAR LE MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS.



**Objet :**

**Vérification des caractéristiques de glissance d'un revêtement de sol selon la norme  
NF EN 13036-4**

**Ce rapport annule et remplace le rapport R101180-B1 du 30/07/2010, suite à un changement de nom du produit. Nous vous demandons de bien vouloir détruire l'ancien document et nous vous informons par la présente dégager toute responsabilité en cas d'utilisation ou de circulation de votre fait du rapport R101180-B1.**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 4 pages incluant 1 annexe.


Les résultats ne sont valables que sur l'échantillon présenté.

## 1. DEMANDEUR

Société : V33  
Date de la commande : 07/07/2010  
Date de réception de l'échantillon : 08/07/2010  
Numéro de l'échantillon : 007431

## 2. DESCRIPTION DU REVETEMENT

Produit : PUR-T SPORT satin

Identification	Référence interne	Photo
PUR-T SPORT satin	007431	

Mode de pose : libre

Nature du support : bois

## 3. CONDITIONS D'ESSAIS

Température d'essai :      ambiante : 23.2 °C      revêtement : 23.3 °C  
Hygrométrie d'essai :      ambiante : 50.7 %

#### 4. REFERENTIELS

Les essais sont réalisés suivant la norme NF EN 13036-4 : Méthode de mesurage de l'adhérence d'une surface - Essai au pendule

L'appareil utilisé est le pendule STANLEY R.R.L. (Road Research Laboratory).

Dureté du patin :  $55 \pm 3$  shore A.

Les exigences prises en compte pour le type de produit testé sont stipulées dans la norme NF EN 14 904 : 2006: Sols multisports intérieurs.

Exigences spécifiées dans la norme EN 14904 :  **$80 \leq \text{résultat de glissance} \leq 110$** .

Le critère de sécurité de glissance n'est qu'une partie de la norme.

#### 5. RESULTATS D'ESSAIS

PUR-T SPORT satin (007431)

Moyenne pour chaque essai (avant correction):

n°1 = 98.0

n°2 = 96.6

n°3 = 98.0

<b>RESULTAT</b>  <b>98</b>
----------------------------------

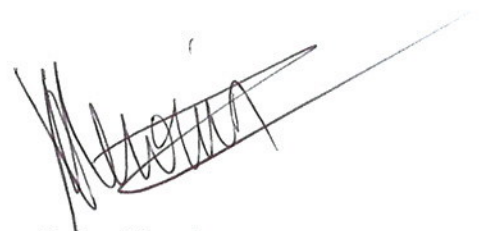
Précision de la mesure :  $\pm 4$  unités.

NB : la feuille des mesures est jointe en annexe

Le Mans, le 5 Janvier 2011



Pascal Haxaire  
Directeur Technique Sols Synthétiques



Xavier Hérouin  
Responsable Dép.Laboratoire

## Annexe

<b>LABOSPORT</b>	FEUILLE DE MESURE DE GLISSANCE		FM 02	
	Date de mise en application	Indice	Page	
	19.03.2009	F	1/1	

FM 02/F	<b>FEUILLE DE MESURE DE GLISSANCE EN LABORATOIRE</b>	PAGE 1/1
---------	--	----------

DATE D'EDITION			
DATE DE DEBUT DU CONDITIONNEMENT		08/07/2010	

OPERATEUR			
OPERATEUR:	FP	CONDITIONS DU LABO:	50,7% HR
DATE ESSAIS:	28/07/2010		23,2°C Air
HEURE ESSAIS:	15h10	CONDITIONS PRODUIT:	/ Eau
TYPE REVETEMENT:	PARQUET		23,3°C Surface
NOM DU PRODUIT:	10-1180 PUR-T SPORT satin	Type de gomme du patin:	CEN
N° ECHANTILLON:	007431	Longueur de glissement:	126 ± 1 mm

METHODE D'ESSAI			
Méthodes d'essais	NF P90-106	EN 13036-4	<input checked="" type="checkbox"/>
Référentiels	ITTF	NF 192	EN 14 904
	NF P90 203	NF P 90 110	IAAF
		EN 14 877	EN 15330-1 (Tennis)

Les essais sont réalisés conformément au mode opératoire **M0-02** à l'aide du pendule **A02-00-00**

Glissance à sec                       Glissance en humide

CORRECTIONS AVANT LA MESURE									
ZERO	Lâcher N°			Moyennes des lâchers	EAU	Corrections en fonction de la température de l'eau			
	1	2	3			0 °C	-7	15°C	-1
Avant essai	0	0	0	0	2° C	-6	20°C	0	
Après essai	0	0	0	0	5 °C	-5	25°C	1	
MOYENNE DES MOYENNES				0	8 °C	-4	30°C	2	
					10°C	-3	40°C	3	
					13°C	-2			

ESSAI									
LACHERS									Moyenne (X)
	1	2	3	4	5	6	7	8	
ESSAIS									
1	88	81	80	87	95	98	98	98	98
2	97	97	96	97	96				96,6
3	97	98	98	99	98				98
MOYENNE DES MOYENNES $\bar{x}$									97,5
BILAN DES CORRECTIONS									EAU /
									ZERO ( MOY DES MOY*)
									ETALONNAGE
<b>GLISSANCE CORRIGEE</b>									98

INCERTITUDE DE LA MESURE ± 4 UNITES

CONFORMITE DE L'ECHANTILLON	
A REMPLIR SEULEMENT PAR LE RESPONSABLE DU DEPARTEMENT CONCERNÉ	
CONFORME	<input checked="" type="checkbox"/>
NON-CONFORME	<input type="checkbox"/>

COMMENTAIRES ET REMARQUES
Dans le cas où les 5 premières valeurs diffèrent de plus de 3 unités, ne sont pris en compte que les 3 derniers